

Annonces Légales

Arrêté n° R03-2024-12-30-00001

établissant la liste des journaux et services de presse en ligne habilités à publier des annonces judiciaires et légales en Guyane au titre de l'année 2025

CONSTITUTIONS

EGA05999

Par ASSP en date du 20/01/2025, il a été constitué une SAS dénommée : GUINGAMP CHICHA
Sigle : GC Siège social : 10 rue des Mouettes Résidence Moucaya , 97320 SAINT-LAURENT-DU-MARONI Capital : 100 € Objet social : Vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées, bar à chicha narguilé, snack sur place et à emporter, restauration et hôtellerie. Président : M Dewini Serjo Stive demeurant 10 rue des Mouettes Résidence Moucaya 97320 SAINT-LAURENT-DU-MARONI élu
Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessible ou les actions sont cessible avec l'accord du président de la société aux tiers Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CAYENNE.

EGA06011

Par acte SSP du 22/01/2025 à REMIRE MONTJOLY (97354), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : EDEN FINITIONS
FORME : Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique
CAPITAL : 1000€
SIEGE SOCIAL : 3, rue de la Perle Rose – Attila Cabassou à REMIRE MONTJOLY (97354).
OBJET PRINCIPAL: Toutes activités de peinture, revêtements, finitions de bâtiment, carrelage, faux plafonds et cloisonnements.
DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS
GERANCE : M. Gaël CASTOR, demeurant 3, rue de la Perle Rose à REMIRE MONTJOLY (97354).
IMMATRICULATION : au RCS de Cayenne.

EGA05994

Par acte sous seing privé du 18/01/2025 à MACOURIA TONATE (97355), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION: Matheli
FORME: Société civile immobilière
CAPITAL:100€
APPORTS EN NUMÉRIQUES: 100€
SIEGE SOCIAL: SOULA 1 - 4 impasse des œillets 97355 MACOURIA TONATE
OBJET PRINCIPAL: Propriété, mise en valeur, administration gestion et exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles, droits immobiliers détenus en pleine propriété, nue propriété ou usufruit, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des immeubles et droits immobiliers en question, la vente de ces mêmes biens pour autant toutefois qu'elle ne puisse être considérée comme un acte de commerce et ne porte pas en conséquence atteinte au caractère civil de la société.
DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS
GERANCE: M. Ho-Gar-Hing HO MOCK QAI demeurant SOULA 1 - 4 impasse des œillets 97355 MACOURIA TONATE
AGREMENT EN CAS DE CESSION : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans les conditions ci-dessous, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant. Toutefois, les cessions entre associés interviennent librement. L'agrément des associés est donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire.
IMMATRICULATION : au RCS de CAYENNE.

EGA06001

Par ASSP en date du 17/01/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : SCI HUMIRIA
FORME : Société civile immobilière
CAPITAL : 10.000 €
APPORTS EN NUMÉRIQUES : 10.000 €
SIEGE SOCIAL : 52 Lot Zone Artisanale Galmot 97300 CAYENNE
OBJET PRINCIPAL : L'acquisition, la détention, la construction, la propriété, la mise en valeur, l'administration, la gestion, via notamment l'investissement en outremer, par tous moyens, directs ou indirects, bail, location ou autrement : De tous immeubles, droits immobiliers détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement; De tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des immeubles et droits immobiliers en question. La vente de ces mêmes biens pour autant toutefois qu'elle ne puisse être considérée comme un acte de commerce et ne porte pas en conséquence atteinte au caractère civil de la société.
DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS
GERANCE : M. Gauthier HORTH, domicilié 101, rue Lieutenant Becker, 97300 CAYENNE
AGREMENT EN CAS DE CESSION : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans les conditions ci-dessous, et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant. Toutefois, les cessions entre associés interviennent librement. L'agrément est donné par décision unanime de tous les associés, l'associé cédant participant au vote.
IMMATRICULATION : au RCS de Cayenne.

MODIFICATIONS

EGA06013

apoden
cabinet d'avocats

JC2

Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros
Siège social : C/O Guya Call, Bâtiment Horizon Boite 7
4 rue de l'Astrolabe
97354 REMIRE MONTJOLY
831 164 652 RCS CAYENNE

Aux termes d'une décision unanime des associés en date du 18 décembre 2024, il résulte que :
- Monsieur Cédric MEIER domicilié 45, avenue de Friedland – 75008 PARIS a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,
- Monsieur Daniel KESSOUS domicilié 45, avenue de Friedland – 75008 PARIS, a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,
pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.
Les inscriptions seront requises au Greffe du Tribunal de commerce de CAYENNE.
POUR AVIS

Le Président

EGA05995

MAHLYS HOLDING

SASU au capital de 1 000 euros
Siège social :
Avenue Gaston Monnerville,
5 Allée des Gardénias, 97320 Saint Laurent du Maroni
RCS CAYENNE 921 308 086

Aux termes des résolutions de l'Associée unique du 6 décembre 2024, il résulte que le siège social de la société a été transféré au 11 Rue Arts et Métiers, 97200 Fort de France à compter de la même date. En conséquence la société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de FORT DE FRANCE.
Pour avis

EGA06005

RIALLAND

SAS au capital de 200 000 euros
Siège social : 338 route de la Madeleine, 97300 CAYENNE
339 845 976 RCS CAYENNE

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

L'AGE des associés du 1er décembre 2011 a décidé de modifier les activités artisanales précédentes par l'activité de holding. L'objet social devient : "la prise de participation dans toutes sociétés et entreprises quelles que soient leur activité et leur forme juridique, toutes prestations de services à ces sociétés ou entreprises, afin de permettre leur gestion, l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières ou immobilières, soit directement, soit par tous moyens collectifs de placement, toutes opérations d'études, de recherches, de démarches notamment administratives se rapportant à l'activité susmentionnée, l'acquisition ou la prise à bail de tous biens meubles et immeubles en vue de leur exploitation sous toutes ses formes y compris la location simple.

EGA06003

RIALLAND

SAS au capital de 200 000 euros
Siège social : 338 route de la Madeleine, 97300 CAYENNE
339 845 976 RCS CAYENNE

CHANGEMENT DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aux termes d'une décision en date du 28.06.24, l'associée unique a pris acte de la démission de la Société 2 AE AUDIT, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et décider de nommer en remplacement :
Commissaire aux comptes titulaire : La société AUDIT CONSEIL PARTNERS SAS
Au Capital de 7 500 euros, dont le siège social est sis 6 rue Pasteur, Appt 8 97400 SAINT DENIS
479 736 316 RCS SAINT DENIS DE LA REUNION
Représentée par son Président Monsieur Patrick PATCHEZ
Pour la durée restant à courir du mandat, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle devant statuer sur les comptes clos le 31.12.2027

MARCHÉ PUBLIC

EGA06014


PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Relative à la demande d'autorisation environnementale et à la demande de permis de construire d'un Ensemble de Lancement de Multi-lanceurs (ELM) sur le domaine du Centre Spatial Guyanais (CSG), sur le territoire de la commune de Kourou

Le préfet de la région Guyane a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique relative à la demande d'autorisation environnementale, et à la demande de permis de construire d'un Ensemble de Lancement de Multi-lanceurs (ELM), sur le territoire de la commune de Kourou et sur le fondement des articles R.123-2 et R.423-57 du Code de l'environnement et R.423-57 du Code de l'urbanisme.
Cette enquête est prescrite du **lundi 17 février au mardi 18 mars 2025 inclus**

Le projet ELM est situé sur l'ancien site de lancement « Diamant », à environ 10 km du centre technique du CSG et à 1,5 km au nord-est de la route de l'Espace. Il recouvre une emprise totale d'environ 120 hectares, et comprend notamment, des zones de lancement, de stockage, des clôtures, un bâtiment Nodal, un poste de garde, des bureaux, des bâtiments d'assemblage et de préparation.

Le maître d'ouvrage est CNES/CSG. La personne en charge de ce dossier pour le CNES/CSG est M. Thierry VALLÉE, mail : thierry.vallee@cnes.fr

L'adresse de correspondance est la suivante :
CNES/CSG – BP 726 – 97387 Kourou.
Deux services de la DGTM instruisent ce dossier :

– le service « Prévention des Risques et Industries Extractives – unité Prévention des Risques Accidentels » Mme Sabrina D'HABIT – sabrina.dhabit@guyane.gouv.fr
– le service « Urbanisme, Logement et Aménagement – unité Urbanisme Réglementaire » Mme Colette METHON-CARON – colette.methon-caron@guyane.gouv.fr

Le président du tribunal administratif de la Guyane a désigné, par décision n° E25000001/97 du 23 janvier 2025 M. Daniel CUCHEVAL en qualité de commissaire enquêteur.

Durant toute la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable :

En version papier :
– à l'hôtel de ville de Kourou – 30 avenue des roches, 97310 Kourou, ouvert du lundi au vendredi de 8h à 15h ;
– au sein des services de l'État en Guyane

Certaines pièces du dossier d'enquête publique classées sensibles, seront consultables sur demande, à la DGTM – DATTE – Rue Carlos Finley, Pointe Buzaré – 97306 Cayenne Cedex, sur RDV en écrivant à sabrina.dhabit@guyane.gouv.fr ou en appelant le 0594 21 53 71.

En version dématérialisée : <https://www.registre-numerique.fr/elm-kourou>

sur le site internet des services de l'État en Guyane : <https://www.guyane.gouv.fr/Publication/s/Enquetes-publiques/2025>

à la Direction Juridique et du Contentieux (DJC) Bâtiment HEDER – RDC – rue Éliisa ROBERTIN à Cayenne, où un poste informatique est mis à disposition du public du lundi au vendredi de 8h à 13h.

Annonces Légales

Arrêté n° R03-2024-12-30-00001

établissant la liste des journaux et services de presse en ligne habilités
à publier des annonces judiciaires et légales en Guyane au titre de l'année 2025

Ce dossier est constitué :
d'un volet relatif à la demande d'autorisation environnementale et comprenant notamment :

- l'étude d'impact du projet et ses annexes ;
- le résumé non technique de l'étude d'impact ;
- l'avis n° 2024APGUY10 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) de Guyane du 17 septembre 2024 ;
- l'avis n° 036/2023/ARS/DSP de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Guyane du 30 janvier 2024 ;
- l'avis n° 2024-08-18-01235 du Conseil National de la Protection de la Nature (CNP) en date du 24 octobre 2024 ;
- les réponses du maître d'ouvrage aux avis de la MRAe et du CNPN ;
- le justificatif de la maîtrise foncière du terrain

d'un volet relatif à la demande de permis de construire, comprenant le plan de situation ;

Durant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- **par écrit**, sur le registre d'enquête publique tenu à la disposition du public, à l'hôtel de ville de Kourou ;
- **sur le registre dématérialisé** : <https://www.registre-numerique.fr/elm-kourou>
- **par courriel**, aux courriels suivants : elm-kourou@mail.registre-numerique.fr ; oudga-djc-enquetes-publiques@guyane.gouv.fr
- **sur le site internet des services de l'État en Guyane** : <https://www.guyane.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/2025> via l'onglet « déposer une observation »
- **par voie postale**, à l'attention de M. Daniel CUCHEVAL à l'adresse suivante : Services de l'État en Guyane – DGA/DJC – CS 57008 – 97 307 Cayenne Cedex.

Toutes les observations devront parvenir durant la période de l'enquête publique, et au plus tard le **mardi 18 mars 2025** avant 15H pour les observations écrites et avant minuit pour les observations dématérialisées. Les observations adressées par voie postale devront être reçues par la DJC au plus tard le **mardi 18 mars 2025**.

Les permanences seront tenues aux lieux et dates suivants :

- à l'hôtel de ville de Kourou, 30 avenue des roches, 97310 Kourou
- le **lundi 17 février 2025 de 9h à 12h**
- le **lundi 24 février 2025 de 9h à 12h**
- le **lundi 10 mars 2025 de 9h à 13h**
- le **mardi 18 mars 2025 de 9h à 12h**

À l'issue de la procédure, le préfet de la région Guyane est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande d'autorisation environnementale unique, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public à la mairie de Kourou. Ce même rapport, avec ses conclusions motivées, seront consultables pendant un an sur le site internet suivant : www.guyane.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/2025

Cayenne, le 28 janvier 2025
Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale des services de l'État

Florence GHILBERT

**OUVERTURE DE
PROCÉDURE**

EGA06007

RG 24/02073 - N° Portalis DB3Y-W-B71-DLNP

Date : 24 Janvier 2025 Jugement d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire

RCS : 789 547 593

NOM : CUMA DE MONTSINERY
Forme : ASSOCIATION
Activité : Coopérative d'utilisation de matériel agricole
Adresse : PK18 RD5 - Domaine Rivière Coco 97356 MONTSINERY-TONNEGRANDE

Complément de jugement : Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements provisoire le 24 juin 2023, désignant mandataire judiciaire Maître BES, ayant étude, 24 rue du Lieutenant Goinet 97300 CAYENNE, désignant administrateur judiciaire Maître Lesly MIROITE, ayant étude 44 rue Schoelcher 97300 CAYENNE. Les déclarations de créances sont ç déposer au mandataire dans les deux mois de la publication au BODACC

Le Greffier

Abonnez-vous en ligne :

www.lapostille.fr

Notre adresse mail

contact@lapostille.fr

Une annonce légale

à publier en Guyane ?

Saisissez-la en ligne !

7 Jours / 7

24 H / 24

Votre attestation

immédiatement

dans votre boîte mail

Paiement sécurisé

www.lapostille.fr